



● Atelier
— la Mélodie
; des Couleurs

Fiche d'inscription 2026/2027

Coordonnées de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

E-mail :

Autorisation d'être pris en photo :

Oui

Non

Souhaitez-vous recevoir les informations concernant les cours

et les stages de l'Atelier la Mélodie des Couleurs ?

Oui

Non

(Vous pouvez demander à tout moment à Gaëlle de vous désinscrire.)

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

Pour les parents d'élèves mineurs :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

E-mail :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

E-mail :



Je, soussigné(e), _____, agissant en qualité d'élève majeur, de parent, ou _____, déclare m'inscrire, déclare inscrire mon enfant, ou au cours indiqué ci-dessous.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier La Mélodie des Couleurs 2026/2027 et m'engage formellement à le respecter.

- Atelier créatif 5/6 ans : mercredi 10h - 11h (1 cours d'1h par semaine)
- Atelier créatif 7/9 ans : mercredi 14h - 15h30 (1 cours d'1h30 par semaine)
- Atelier créatif 10/12 ans : mercredi 16h - 17h30 (1 cours d'1h30 par semaine)
- Atelier créatif 13/14 ans : mardi 17h30 - 19h (1 cours d'1h30 par semaine)

- Cours de dessin adultes : lundi 18h30 - 20h30 (1 cours de 2h par semaine)
- Cours de dessin adultes : mercredi 18h30 - 20h30 (1 cours de 2h par semaine)
- Cours d'aquarelle débutant adultes : mardi 10h - 12h (1 cours de 2h par semaine)
- Cours d'aquarelle débutant adultes : vendredi 18h30 - 20h30 (1 cours de 2h par semaine)
- Cours d'aquarelle intermédiaire adultes : lundi 14h30 - 16h30 (1 cours de 2h par semaine)
- Cours d'aquarelle intermédiaire adultes : jeudi 19h - 21h (1 cours de 2h par semaine)

Début des cours le 7 septembre, fin des cours le 2 juillet.

Il n'y a pas cours les jours fériés, si besoin, ils sont rattrapés pendant les vacances scolaires.

Date

Signature

Votre inscription ne pourra être valablement enregistrée qu'après réception de ce document et du règlement intérieur de l'atelier, entièrement complétés et signés, accompagnés du règlement correspondant (chèques à l'ordre de "Gaëlle Jesné"). Une confirmation de votre inscription vous sera adressée.

A envoyer par courrier à Gaëlle Jesné, 101 cours du Maréchal Gallieni, 33000 Bordeaux.

Détail de vos règlements par chèques (à l'ordre de "Gaëlle Jesné")

Les chèques doivent tous être datés du jour de leur établissement et non aux dates d'encaissement différés.

Si vous réglez l'année par un seul chèque, notez-le dans la première case "encaissement le 7 septembre 2026".

(Le fractionnement du paiement par chèque est une facilité accordée, et ne doit pas être considérée comme un règlement par trimestre à posteriori.)

	Encaissement le 7 septembre 2026	Encaissement le 4 janvier 2027	Encaissement le 9 avril 2027
Montant			
Chèque n°			
Banque			